



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 16^e jour du mois de **DÉCEMBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et André-Jean Bédard.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-12-7170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-12-7171

Amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics (3.0)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le directeur des travaux publics, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employé et qu'ils sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende le contrat de travail du directeur des travaux publics, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même aux budgets concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

4.0
2014-12-7172

Amendement au contrat de travail de la directrice générale et greffière par intérim (4.0)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec la directrice générale et greffière par intérim, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employée et qu'ils sont en accord avec son contenu;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil amende le contrat de travail de la directrice générale et greffière par intérim, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec la directrice générale et greffière par intérim.

ADOPTÉE

5.0
2014-12-7173

Attribution du mandat pour l'ajout de détecteurs et d'enregistreurs de surverse sur le réseau de collecte et de traitement des eaux usées – Appel d'offres 2014-39 (5.0)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a procédé à un appel d'offres public pour le mandat consistant en la fourniture et l'installation de détecteurs et d'enregistreurs de surverse sur le réseau de collecte et de traitements des eaux usées, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se lisent comme suit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total</u>
Victor Poulin inc.	157 803.19 \$
MPECO Électrique	114 226.63 \$
Prix corrigé	113 733.27 \$
Pégase Construction	150 135.58 \$
Turcotte inc.	131 169.23 \$

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Guy Ouellet
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, accorde à MPECO Électrique le mandat pour l'ajout de détecteurs et d'enregistreurs de surverse sur le réseau de collecte et de traitement des eaux usées, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **113 733.27 \$**, taxes incluses. Le montant est à prévoir au budget immobilisations 2015, Hygiène et environnement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

6.0
2014-12-7174

Embauche d'un(e) trésorier(ère) – Poste permanent (6.0)

CONSIDÉRANT le départ imminent de la trésorière à la retraite, le poste est à combler;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Mme Isabelle Poulin;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Rollande Rouleau

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche Mme Isabelle Poulin à titre de trésorière le tout, conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE Mme Isabelle Poulin porte le titre de « Trésorière adjointe » jusqu'au départ de la trésorière en février 2015.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Isabelle Poulin.

ADOPTÉE

7.0
2014-12-7175

Amendement à la résolution 2014-12-7144 intitulée « Concours « Féerie de Noël » du comité d'embellissement (7.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Rollande Rouleau

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la résolution 2014-12-7144 soit amendée afin que le montant octroyé par la Ville au comité d'embellissement de Stanstead ne soit pas de 100 \$, mais plutôt de **300 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

8.0
2014-12-7176

Octroi d'une seconde extension dans le cadre de l'offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre officielle de Rock Island (8.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroyait, par la résolution 2014-10-7091, lors d'une assemblée spéciale tenue le 16 octobre 2014, une première extension à l'offre d'achat approuvée par le conseil par la résolution 2014-05-6919;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a dûment envoyé, le 9 décembre 2014, une requête écrite à la Ville en vue de demander une seconde extension à l'offre d'achat;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le conseil constate les progrès du projet et qu'il est enclin à octroyer une seconde extension;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une seconde extension à l'acheteur d'une durée de trois (3) mois soit du 31 décembre 2014 au 31 mars 2015, le tout, tel qu'il appert de l'annexe joint à la présente sous l'**Annexe A**, lequel fait partie intégrante de l'offre d'achat signé en date du 6 mai 2014.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit annexe.

ADOPTÉE

9.0
2014-12- 7177

Approbation et mandat de signature d'une convention pour la recherche en eau souterraine avec le propriétaire M. Jean-Paul Roy (9.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des forages et à des essais de pompage afin de trouver des sources d'eau potable respectant les critères du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés par la Ville se situent sur un terrain lui appartenant et que l'accès le plus direct menant à celui-ci serait par le biais du lot 5 076 351, cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, lequel appartient à M. Jean-Paul Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le propriétaire ont consigné dans une convention les modalités de l'entente, laquelle est jointe en **Annexe B**;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la convention pour la recherche en eau souterraine et mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ladite convention, le tout selon les termes et les conditions établis. Le montant de la dépense est à prévoir aux fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

Le maire ajourne l'assemblée le temps que le conseiller Guy Ouellet soit présent afin d'ajouter deux (2) sujets à l'ordre du jour. Il est 18 h 33.

Le maire déclare à nouveau l'assemblée ouverte. Il est 18 h 44. Le conseiller Guy Ouellet s'est joint à l'assemblée.

10.0
10.01
2014-12-7178

VARIA (10.0)

Modification de l'ordre du jour (10.01)

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent tous, sans exception, à ce que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour malgré que l'avis de convocation n'en fasse pas mention;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit modifié de façon à ce que les sujets suivants soient ajoutés à celui-ci à savoir :

- 10.02 Adoption d'une politique salariale des cadres municipaux
- 10.03 Embauche d'un journalier au déneigement en support

ADOPTÉE

10.02
2014-12-7179

Embauche d'un journalier au déneigement en support (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un journalier au déneigement en support et sur appel pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Francoeur a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités prévues au contrat dont les membres du conseil ont pris connaissance;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Dany Francoeur, à titre de journalier de déneigement en support et sur appel, pour la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel sera classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Dany Francoeur.

ADOPTÉE

10.03
2014-12-7180

Adoption d'une politique salariale des cadres municipaux (10.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une politique salariale distincte de celle des employés municipaux;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance de la politique salariale des cadres municipaux, l'adopte telle que déposée aux présentes en **Annexe B**.

ADOPTÉE

11.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (11.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

12.0

2014-12-7181

LEVÉE DE LA SÉANCE (12.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 55.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par
intérim